

voire confort
ne tient qu'à
un fil...



...le fil
des appareils
ELECTRO

Parce qu'il n'a pas
de moteur !
et qu'il fonctionne donc silen-
cieusement, régulièrement
et sans entretien,

FRIGÉLUX
est moderne

Il est recommandé
par tous ceux qui
l'utilisent

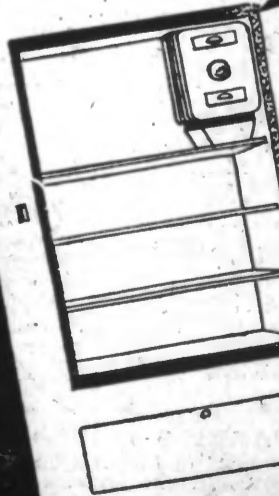
FRIGÉLUX
conserve vos aliments en
parfait état

FRIGÉLUX
fabriquera pour vous des
cubes de glace et rafraichira
vos boissons

FRIGÉLUX
tiendra à votre disposition
toutes les friandises gla-
cées, crèmes, parfaits, etc...

FRIGÉLUX
fonctionne au gaz
ou à l'électricité

FRIGÉLUX
possède les meilleures réfé-
rences et est installé dans
94 appartements d'un
même immeuble de Paris



En retournant ce bon à
Malesherbes, Paris, vous rece-
vrez franco une brochure
documentaire sur les applica-
tions domestiques du froid.

Nom
Rue
Ville
N°
Dépt.

Electrolux... et vous

**Publications
légalés**

CABINET
de M. ROMAIN LEHOUCQ
Gradué en Droit
106, rue de Lille, HALLUIN

Formation de Société

Aux termes d'un acte s. v. d. en date à Halluin le vingt-neuf, enregistré à Tourcoing le huit juillet 1929, folio 133, No 1361, il a été formé entre :
Monsieur Paul HESPEL, négociant en charbons, demeurant à Halluin, 16, rue du Tissage.
Et Monsieur Gilbert WINCKELS, marchand de charbons, demeurant à Halluin, Cité Montebello, no 29.
Une société à responsabilité limitée ayant pour objet le commerce de charbons et tout ce qui s'y rapporte directement ou indirectement sans que cette énumération soit limitative. Elle peut s'intéresser dans les conditions et formes qu'elle jugera convenables, dans toutes entreprises industrielles, commerciales, mobilières, financières ou autres, retirant dans son objet ou susceptible d'assurer son développement.
La société prend la dénomination de « Ancienne Maison Cyrille HASSEVELDT, WINCKELS et Co Successeurs ».
La durée de la Société est de cinquante années, à compter du premier mai mil neuf cent vingt-neuf.
Le siège de la Société est fixé à Halluin, Cité Montebello, no 29. Il pourra être transféré dans tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.
Monsieur HESPEL a apporté à la Société un établissement commercial ayant pour objet le commerce des charbons et autres, demeurant à Halluin, 16, rue du Tissage, et l'exploitation de la clientèle et l'entretien de l'outillage et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds, évalué à quinze mille francs : 15.000.
Assemblée (non milite) frs : 30.000.
Le capital social est de quarante mille francs. Il est divisé en quarante parts de mille francs chacune, sur lesquelles trente ont été attribuées à M. Paul HESPEL en représentation de son apport.
Toutes ces parts sont entièrement libérées.
Le capital peut être augmenté d'un commun accord entre les associés.
Il peut être réduit dans les mêmes conditions.
La Société est administrée par M. WINCKELS comme seul gérant.
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tout ce qui est nécessaire et utile à son objet.
Toutefois, il ne peut contracter aucun emprunt ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux sans le consentement écrit d'un commun accord entre les associés.
La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.
Un original dudit acte a été déposé le huit juillet mil neuf cent vingt-neuf, au Greffe des Tribunaux de Commerce de Tourcoing.
Le détail de l'acte est annexé au présent acte et est en vertu de la loi du 17 mars 1900, pour faire la déclaration de son créance au Greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing, commencée pour et à compter de ce jour.
Pour extrait :
P. HESPEL, 49.985.
G. WINCKELS, 49.985.

Formation de Société

Un établissement commercial ayant pour objet le commerce des charbons et autres, demeurant à Halluin, 16, rue du Tissage, et l'exploitation de la clientèle et l'entretien de l'outillage et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds, évalué à quinze mille francs : 15.000.
Assemblée (non milite) frs : 30.000.
Le capital social est de quarante mille francs. Il est divisé en quarante parts de mille francs chacune, sur lesquelles trente ont été attribuées à M. Paul HESPEL en représentation de son apport.
Toutes ces parts sont entièrement libérées.
Le capital peut être augmenté d'un commun accord entre les associés.
Il peut être réduit dans les mêmes conditions.
La Société est administrée par M. WINCKELS comme seul gérant.
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tout ce qui est nécessaire et utile à son objet.
Toutefois, il ne peut contracter aucun emprunt ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux sans le consentement écrit d'un commun accord entre les associés.
La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.
Un original dudit acte a été déposé le huit juillet mil neuf cent vingt-neuf, au Greffe des Tribunaux de Commerce de Tourcoing.
Le détail de l'acte est annexé au présent acte et est en vertu de la loi du 17 mars 1900, pour faire la déclaration de son créance au Greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing, commencée pour et à compter de ce jour.
Pour extrait :
P. HESPEL, 49.985.
G. WINCKELS, 49.985.

Formation de Société

Un établissement commercial ayant pour objet le commerce des charbons et autres, demeurant à Halluin, 16, rue du Tissage, et l'exploitation de la clientèle et l'entretien de l'outillage et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds, évalué à quinze mille francs : 15.000.
Assemblée (non milite) frs : 30.000.
Le capital social est de quarante mille francs. Il est divisé en quarante parts de mille francs chacune, sur lesquelles trente ont été attribuées à M. Paul HESPEL en représentation de son apport.
Toutes ces parts sont entièrement libérées.
Le capital peut être augmenté d'un commun accord entre les associés.
Il peut être réduit dans les mêmes conditions.
La Société est administrée par M. WINCKELS comme seul gérant.
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tout ce qui est nécessaire et utile à son objet.
Toutefois, il ne peut contracter aucun emprunt ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux sans le consentement écrit d'un commun accord entre les associés.
La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.
Un original dudit acte a été déposé le huit juillet mil neuf cent vingt-neuf, au Greffe des Tribunaux de Commerce de Tourcoing.
Le détail de l'acte est annexé au présent acte et est en vertu de la loi du 17 mars 1900, pour faire la déclaration de son créance au Greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing, commencée pour et à compter de ce jour.
Pour extrait :
P. HESPEL, 49.985.
G. WINCKELS, 49.985.

Formation de Société

Un établissement commercial ayant pour objet le commerce des charbons et autres, demeurant à Halluin, 16, rue du Tissage, et l'exploitation de la clientèle et l'entretien de l'outillage et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds, évalué à quinze mille francs : 15.000.
Assemblée (non milite) frs : 30.000.
Le capital social est de quarante mille francs. Il est divisé en quarante parts de mille francs chacune, sur lesquelles trente ont été attribuées à M. Paul HESPEL en représentation de son apport.
Toutes ces parts sont entièrement libérées.
Le capital peut être augmenté d'un commun accord entre les associés.
Il peut être réduit dans les mêmes conditions.
La Société est administrée par M. WINCKELS comme seul gérant.
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tout ce qui est nécessaire et utile à son objet.
Toutefois, il ne peut contracter aucun emprunt ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux sans le consentement écrit d'un commun accord entre les associés.
La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.
Un original dudit acte a été déposé le huit juillet mil neuf cent vingt-neuf, au Greffe des Tribunaux de Commerce de Tourcoing.
Le détail de l'acte est annexé au présent acte et est en vertu de la loi du 17 mars 1900, pour faire la déclaration de son créance au Greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing, commencée pour et à compter de ce jour.
Pour extrait :
P. HESPEL, 49.985.
G. WINCKELS, 49.985.

Formation de Société

Un établissement commercial ayant pour objet le commerce des charbons et autres, demeurant à Halluin, 16, rue du Tissage, et l'exploitation de la clientèle et l'entretien de l'outillage et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds, évalué à quinze mille francs : 15.000.
Assemblée (non milite) frs : 30.000.
Le capital social est de quarante mille francs. Il est divisé en quarante parts de mille francs chacune, sur lesquelles trente ont été attribuées à M. Paul HESPEL en représentation de son apport.
Toutes ces parts sont entièrement libérées.
Le capital peut être augmenté d'un commun accord entre les associés.
Il peut être réduit dans les mêmes conditions.
La Société est administrée par M. WINCKELS comme seul gérant.
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tout ce qui est nécessaire et utile à son objet.
Toutefois, il ne peut contracter aucun emprunt ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux sans le consentement écrit d'un commun accord entre les associés.
La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.
Un original dudit acte a été déposé le huit juillet mil neuf cent vingt-neuf, au Greffe des Tribunaux de Commerce de Tourcoing.
Le détail de l'acte est annexé au présent acte et est en vertu de la loi du 17 mars 1900, pour faire la déclaration de son créance au Greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing, commencée pour et à compter de ce jour.
Pour extrait :
P. HESPEL, 49.985.
G. WINCKELS, 49.985.

Formation de Société

Un établissement commercial ayant pour objet le commerce des charbons et autres, demeurant à Halluin, 16, rue du Tissage, et l'exploitation de la clientèle et l'entretien de l'outillage et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds, évalué à quinze mille francs : 15.000.
Assemblée (non milite) frs : 30.000.
Le capital social est de quarante mille francs. Il est divisé en quarante parts de mille francs chacune, sur lesquelles trente ont été attribuées à M. Paul HESPEL en représentation de son apport.
Toutes ces parts sont entièrement libérées.
Le capital peut être augmenté d'un commun accord entre les associés.
Il peut être réduit dans les mêmes conditions.
La Société est administrée par M. WINCKELS comme seul gérant.
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tout ce qui est nécessaire et utile à son objet.
Toutefois, il ne peut contracter aucun emprunt ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux sans le consentement écrit d'un commun accord entre les associés.
La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.
Un original dudit acte a été déposé le huit juillet mil neuf cent vingt-neuf, au Greffe des Tribunaux de Commerce de Tourcoing.
Le détail de l'acte est annexé au présent acte et est en vertu de la loi du 17 mars 1900, pour faire la déclaration de son créance au Greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing, commencée pour et à compter de ce jour.
Pour extrait :
P. HESPEL, 49.985.
G. WINCKELS, 49.985.

Formation de Société

Un établissement commercial ayant pour objet le commerce des charbons et autres, demeurant à Halluin, 16, rue du Tissage, et l'exploitation de la clientèle et l'entretien de l'outillage et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds, évalué à quinze mille francs : 15.000.
Assemblée (non milite) frs : 30.000.
Le capital social est de quarante mille francs. Il est divisé en quarante parts de mille francs chacune, sur lesquelles trente ont été attribuées à M. Paul HESPEL en représentation de son apport.
Toutes ces parts sont entièrement libérées.
Le capital peut être augmenté d'un commun accord entre les associés.
Il peut être réduit dans les mêmes conditions.
La Société est administrée par M. WINCKELS comme seul gérant.
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tout ce qui est nécessaire et utile à son objet.
Toutefois, il ne peut contracter aucun emprunt ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux sans le consentement écrit d'un commun accord entre les associés.
La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.
Un original dudit acte a été déposé le huit juillet mil neuf cent vingt-neuf, au Greffe des Tribunaux de Commerce de Tourcoing.
Le détail de l'acte est annexé au présent acte et est en vertu de la loi du 17 mars 1900, pour faire la déclaration de son créance au Greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing, commencée pour et à compter de ce jour.
Pour extrait :
P. HESPEL, 49.985.
G. WINCKELS, 49.985.

COURTIERS

H. D. pour Romans avec prime de suite. Forte commission. Bâtonnier, Bédouin, Lous, Bruny, Carvin. S'adresser : 17, rue de la Pierrette, Faubourg St-Pry, à Béthune, 49.933.

DIVERS

MANŒUVRES
sont demandés 54, rue du Faubourg de Valenciennes, LILLE. Se présenter de 8 h. et demie à 11 h. et demie et de 1 h. et demie à 6 h. et demie. 49.913.

SITUATION D'AVENIR

Firme importante recherche dans chaque canton Nord et P-de-C. Hommes sérieux et persévérants, bacheliers, fils de cultivateurs, jardiniers, artisans, surveillants retraités, etc., ayant quelques loisirs et le possible relations culinaires pour poste gros rapport de grand avenir. Ecr. L. S. T. JATZE, rue Cloris, Boulogne (Nord). 49.904.

GENS DE MAISON

ON DEMANDE
au Restaurant-Américain, rue d'Ypres, no 12, à Menin, téléphone « SERVANTE » SERVEUSE, présentant b. en. Références exigées. 49.956.

ON DEMANDE

BONNE de 14 à 16 ans pour travail léger. Vie de famille, bien payée. DESCAMPS, 3, rue Nicolas-Léoban, Lille, 49.944.

BONNE

de 20 à 30 ans, ayant déjà servi et sachant faire cuisine, est demandée. Bonne gâche. Références exigées. S'adresser chez M. DUJARDIN, 30, route de Doubaix, à Arras. 49.967.

ON DEMANDE

pour cantine femme sachant cuisine, si possible avec sa jeune fille. S'adresser 102, rue St-André, LILLE. 49.962.

ON DEMANDE

UNE BONNE ou femme seule, rue de la Plaine, 7, à LILLE. 49.958.

BONNE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

COURTIERS

H. D. pour Romans avec prime de suite. Forte commission. Bâtonnier, Bédouin, Lous, Bruny, Carvin. S'adresser : 17, rue de la Pierrette, Faubourg St-Pry, à Béthune, 49.933.

DIVERS

MANŒUVRES
sont demandés 54, rue du Faubourg de Valenciennes, LILLE. Se présenter de 8 h. et demie à 11 h. et demie et de 1 h. et demie à 6 h. et demie. 49.913.

SITUATION D'AVENIR

Firme importante recherche dans chaque canton Nord et P-de-C. Hommes sérieux et persévérants, bacheliers, fils de cultivateurs, jardiniers, artisans, surveillants retraités, etc., ayant quelques loisirs et le possible relations culinaires pour poste gros rapport de grand avenir. Ecr. L. S. T. JATZE, rue Cloris, Boulogne (Nord). 49.904.

GENS DE MAISON

ON DEMANDE
au Restaurant-Américain, rue d'Ypres, no 12, à Menin, téléphone « SERVANTE » SERVEUSE, présentant b. en. Références exigées. 49.956.

ON DEMANDE

BONNE de 14 à 16 ans pour travail léger. Vie de famille, bien payée. DESCAMPS, 3, rue Nicolas-Léoban, Lille, 49.944.

BONNE

de 20 à 30 ans, ayant déjà servi et sachant faire cuisine, est demandée. Bonne gâche. Références exigées. S'adresser chez M. DUJARDIN, 30, route de Doubaix, à Arras. 49.967.

ON DEMANDE

pour cantine femme sachant cuisine, si possible avec sa jeune fille. S'adresser 102, rue St-André, LILLE. 49.962.

ON DEMANDE

UNE BONNE ou femme seule, rue de la Plaine, 7, à LILLE. 49.958.

BONNE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE

de 16 à 20 ans, aimant les enfants, est demandée, 90, rue de Chanilly, à Tourcoing. 49.928.

ON DEMANDE